

Monsieur le Préfet  
Préfecture de la Seine Saint Denis  
1 Esplanade Jean Moulin  
93700 Bobigny Cedex

Orly, le 21 mai 2010

Objet : site pollué du CMMP d'Aulnay

Monsieur le Préfet,

Le mardi 6 avril, sur le chantier de désamiantage du site CMMP au 107 rue de Mitry à Aulnay sous Bois, lors du démantèlement à ciel ouvert de la dalle de l'ancien atelier d'amiante (bâtiment B), les démolisseurs ont mis à jour des quantités importantes d'amiante crocidolite à 80 cm de profondeur.

**Cette pollution a été délibérément dissimulée par le CMMP qui a coulé une dalle à l'époque par-dessus la terre battue de l'ancien atelier d'amiante.**

Les travaux ont été interrompus, un nouveau plan de retrait est réclamé par l'Inspection du Travail. Il s'en est fallu de peu d'une nouvelle pollution atmosphérique. La construction d'un nouveau confinement est rendue nécessaire pour démanteler la dalle et curer le sol en profondeur (plusieurs centaines de tonnes de terre polluées à mettre en décharge). Ces travaux occasionneront bien évidemment **un surcoût**.

Fin avril dernier, les professionnels, forts de cette découverte, ont pris la précaution de sonder sous la dalle du dernier bâtiment (le C1) réputé, d'après le CMMP, ne pas avoir traité l'amiante. Ils ont fait le même constat : **la crocidolite est dissimulée à 60-70 cm sous la dalle**. Le démantèlement et le curage du sol en profondeur non prévus sous confinement, occasionneront **un 2<sup>ème</sup> surcoût**. Jeudi 22 avril, l'Inspecteur du Travail découvre de la crocidolite dans le sol de la cour côté rue de l'Industrie.

Ces découvertes révèlent un sol et un sous-sol pollués en profondeur dépassant largement la couche de 20 cm d'épaisseur de terre à enlever d'après le contrat, ce qui engendrera **un 3<sup>ème</sup> surcoût**.

Les risques **d'un 4<sup>ème</sup> surcoût**, pour cause de retard dans les travaux imposant une nouvelle rentrée scolaire dans les locaux provisoires de Sevrans, n'est pas à exclure. Son montant est connu : 1 million d'euros.

Les professionnels ont toujours l'objectif de tenir le calendrier prévu des travaux. Pourra-t-il l'être ? Les craintes parmi les riverains et les parents d'élèves d'une dépollution insuffisante des terres, face à des problèmes de délais, sont justifiées. En effet, les résultats de l'étude de la pollution du sous-sol du site ne sera connu au mieux qu'à la mi juin, ce qui laissera peu de temps pour l'achèvement des travaux avant la rentrée scolaire.

L'entreprise HPC Envirotec, chargé des recherches de polluants dans le sous-sol, devra tenir compte :

- De la présence de toxiques liquides manipulés pour les vernis du temps de la fabrique de meubles avant la guerre
- De la présence d'un stock de fuel pour alimenter la chaudière du CMMP, productrice de vapeur
- De la présence de toxiques liquides destinés au décapage des peintures de l'entreprise Décapex hébergée dans les années 1960 par le CMMP
- De la présence évidemment d'amiante tous types dans le sol et les volumes creux, fosses et canalisations
- De la présence également de zircon hautement radioactif enterré
- De la présence de déchets de minerais résultant du broyage de la crocidolite évacués au jet d'eau à la fin des journées de travail (témoignage d'anciens travailleurs de l'usine).

Tous ces produits, l'étude nous le dira, ont pu pénétrer en profondeur dans le sol, voire atteindre la nappe phréatique à 17 mètres actuellement en exploitation.

A propos du zircon, les ingénieurs de la CRIIRAD ont découvert, en mars dernier, un dépôt enterré à 20 cm sous la terre végétale, crachant au compteur 2 200 coups/seconde (le bruit de fonds à Aulnay est de 150 coups/seconde). Renseignements pris, il s'avère que le CMMP s'est débarrassé de ce zircon trop radioactif en l'enterrant ainsi. Les dirigeants du CMMP étaient donc parfaitement au courant de la nocivité du zircon puisqu'ils en mesuraient la radioactivité. Zircon largement répandu, avec la crocidolite, sur tout le quartier, particulièrement sur les légumes du maraicher mitoyen qui durant des décennies vendait sur les marchés aulnaysiens.

Toutes ces découvertes vont occasionner des **surcoûts considérables** qui auraient pu être évités si la Préfecture avait bien voulu écouter les associations. D'autant qu'elles seules, les associations, disposaient du dossier du CMMP puisque l'exemplaire de la Préfecture avait été saisi par la police judiciaire dans le cadre de la plainte au pénal.

Dès 2001, sachant les milliers de tonnes de crocidolite broyées, nous remettons 3 fiches techniques en réunion avec le Secrétaire Général de la Préfecture et le Maire d'Aulnay de l'époque. L'une d'elle réclamait un carottage sous chacun des 11 broyeurs à une profondeur de 8 à 10 mètres pour tenir compte des fosses enterrées. Nous avons signalé l'amiante sous la dalle du bâtiment B, forts du témoignage d'un ancien ouvrier qui avait connu l'atelier en terre battue. En 2007, nous demandions, en vain, au Préfet et aux Ministères, les résultats des 70 prélèvements de terre opérés en novembre 2006, résultats que le CMMP n'a pas communiqué.

Ces deux exemples, parmi d'autres, démontrent que nous n'avons cessé depuis 10 ans d'alerter la Préfecture sur la réalité de la pollution et ses dangers. Tout ce que nous avons évoqué s'est malheureusement révélé exact et les aveux des dirigeants, ou ex-dirigeants, du CMMP ne se font qu'au fur et à mesure des découvertes sur le chantier.

S'en suit, pour notre part, Monsieur le Préfet, une désagréable impression d'impunité vis-à-vis du pollueur, qui plus est, est responsable d'une véritable catastrophe sanitaire dont les 85 victimes recensées ne sont que la partie visible d'un lourd bilan, bilan qui reste à faire.

Nous considérons, par ailleurs, le protocole d'accord signé en Préfecture le 27 juillet 2009 comme tout à fait scandaleux. En effet, ce protocole bloque le montant de la participation aux frais de dépollution revenant au CMMP à pas même 5 % du coût (hors surcoûts évidemment). Ainsi, le principe pollueur = payeur pourtant inscrit dans la loi, s'en trouve totalement bafoué. Les contribuables aulnaysiens sont priés de payer la facture et les victimes sont soumises à la double peine.

Nous rappelons que le Code de l'Environnement donne pouvoir aux préfets, devant la mauvaise volonté manifeste du pollueur, de faire procéder aux travaux et d'en saisir les sommes sur son compte en banque. Ce n'a malheureusement pas été le cas et c'est la Municipalité qui a été contrainte, pour des raisons essentiellement budgétaires, d'assurer les travaux.

Aussi nous vous demandons, Monsieur le Préfet, de remettre en cause le protocole du 2 juillet 2009 pour dissimulation d'information et mensonge par omission. Les dirigeants du CMMP ne pouvaient pas ignorer la présence de l'amiante sur le sol en terre battue avant de couler les dalles des bâtiment B et C1. Ils n'ont pas joint, par ailleurs, au protocole les résultats de novembre 2006 des 70 prélèvements dans le sol qui auraient également révélé la présence de l'amiante sur l'ensemble du site.

Votre dernier arrêté du 6/10/2008 demandait pourtant expressément au CMMP de « fournir l'état détaillé de la présence de l'amiante sur le site aussi bien dans les bâtiments que dans le sol », de « faire disparaître toutes traces d'amiante imputables à l'ancienne activité industrielle » et de « garantir l'absence de pollution résiduelle après travaux ».

Ainsi les surcoûts cités plus haut doivent-ils être imputés entièrement au CMMP qui en est l'unique responsable. Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'intervenir en ce sens et en appui à Monsieur le Maire d'Aulnay qui réclame ces remboursements.

Par ailleurs, les associations sont toujours dans l'attente, malgré maintes relances, du recensement des victimes de cette usine, recensement promis par le Préfet en 2002 (cf. relevé de décision du 08/07/2002). Nous sommes prêts, quant à nous, à y prendre part dans le cadre du Comité de Pilotage mis en place par la Municipalité.

Nous voulons croire encore à une réaction ferme des autorités devant une telle accumulation de faits, de délits et de mensonges.

Nous restons à votre disposition et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, nos salutations respectueuses.

Collectif des Riverains et Victimes du CMMP : Gérard Voide  
Association Ban Asbestos France : Nicole Voide  
Addeva 93 : Alain Bobbio  
Association de Parents d'Elèves LIPE : Stéphane Fleury  
Association de Parents d'élèves FCPE : Seval Ozmen  
Aulnay Environnement : Jean-Pierre Potot